Mr PERRONNET Alban
36 Avenue de dun 18000 BOURGES
Tél : 06.59.33.36.19
Mail : saintgerm@bcsg18.fr

Règlement particulier Saint Germ'29

6 et 7 Mars 2027

➢ *Généralités*

1. Le tournoi est autorisé par la FFBaD sous le **n°XXXXXXX** et se déroule selon les règles fixées par elle (règlement général des compétitions).
2. Le numéro de dossier de la compétition sous poona est le **2600642.**
3. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et posséder une licence autorisant la compétition le jour du tirage au sort.
4. La compétition est ouverte à tous joueurs licenciés FFBAD, minimes, cadets, juniors, seniors ou vétérans, dans les tableaux **Simple ou Mixte (joués entièrement le samedi si possible. Ils finiront éventuellement le dimanche), doubles dames et doubles hommes (entièrement joués le dimanche)**, et dans des séries découpées en TOP (classement de **N2 à NC**). Tout mineur doit être accompagné par un adulte.
5. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort (cf. règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et postera les pièces justificatives dans le délai imparti.
6. Les inscriptions seront prises en compte une fois le paiement effectué (celle du dernier joueur inscrit de la paire). L'inscription et le paiement se font directement en ligne sur BadNet ou ebad.
7. **L'ouverture des inscriptions est le Jeudi 1 Novembre 2026 à 8h00.**
8. **La date limite d'inscription est le Mercredi 24 Février 2027 à 23h59.**
9. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs TOP. Il se réserve également le droit de changer le mode d'élimination. Les organisateurs se donnent le droit de regrouper ou supprimer certaines séries si nécessaire.
10. En cas de nécessité et avec l'accord du Juge-arbitre, l'ordre de certains matchs pourra être modifié.
11. La compétition est limitée à un total de **190** joueurs au maximum le samedi et **168** joueurs le dimanche, liste d'attente au-delà.
12. La compétition se déroulera à **la Salle Omnisport Yannick Souvré ou Gymnase Jacques Prévert**.
13. Les joueurs seront inscrits dans la série selon leur **classement CPPH à la date du 18 Février 2027.**.
14. Tout participant peut s'inscrire en X. Les frais d'inscriptions sont fixés à **18€** pour 1 tableau et **23€** pour 2 tableaux (dont 2€ part fédérale).
15. Le juge-arbitre sera Cecilia RAYMOND, assisté de Jonathan CAPO et Emmanuel FAUVRE
16. Le GEO sera Alban PERRONNET.
17. Le **tirage au sort des tableaux sera effectué le Dimanche 28 Février 2027**. Le cas échéant, ils pourront être modifiés avec l'accord du Juge-arbitre avant le début des matchs.
18. Une **buvette** sera mise à votre disposition pour vous restaurer.

BADMINTON CLUB
Saint Germain du Puy

Mr PERRONNET Alban
36 Avenue de dun 18000 BOURGES
Tél : 06.59.33.36.19
Mail : saintgerm@bcsg18.fr

➢ *Point de règlement*

16. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
17. Les matchs seront joués en 2 sets gagnants de 15 points.
18. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants en vente dans le gymnase seront utilisés en cas de litige entre joueurs. Les volants officiels du tournoi seront le RSL 3 PRO (plumes) et le BABOLAT CUP (plastique).
19. Tout participant devra se faire pointer à l'accueil dès son arrivée, au moins 1 heure avant le début de son premier match. Toute personne voulant s'absenter le signalera à la table de marque et au Juge-arbitre.
20. Le représentant pour les mineurs doit rester dans le gymnase. S'il est amené à quitter la salle, il doit prévenir la table de marque.
21. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début du match.
22. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match volants en nombre suffisant. L'ensemble des scores des matchs seront saisis sur une tablette ScorBad mise à disposition dans la salle. Une feuille de brouillon et un crayon seront mis à disposition sur les terrains pour noter le score des sets et éviter les oublis. En cas de litige, il faut que les joueurs viennent à la table de marque pour demander une modification du score.
23. Seuls auront accès au plateau du jeu, les joueurs appelés devant disputer un match, les conseillers et les personnes du comité d'organisation.
24. Passé un délai de 5 minutes après l'appel, tout joueur ou paire de double non présente sur le terrain pourra être disqualifiée par le Juge-arbitre, quel que soit le stade de la compétition.
25. Le temps minimum de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum.
26. Les matchs sont en « auto-arbitrage ». Certains matchs pourront être arbitrés en fonction de la disponibilité d'arbitres.
27. En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.
28. En cas de désistement avant le tirage au sort des tableaux, les droits d'inscriptions seront remboursés. Après le tirage au sort des tableaux, les droits d'inscriptions ne seront remboursés que sur présentation d'un certificat médical le jour de la compétition justifiant l'état de santé du joueur ou une preuve de son indisponibilité. Dans tous les autres cas, les droits d'inscriptions ne seront pas remboursés.
29. Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives doit le signaler et le justifier auprès du Juge-arbitre. En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix perçus sera remboursé à l'organisateur.
30. Tout joueur inscrit au tournoi adhère à ce règlement. Le Juge-arbitre est en droit de disqualifier un joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
31. Les décisions des juges-arbitres sont souveraines et sans appel.